

# TARIFS 2024-2025

## Accueil de loisirs Les Farfadelfes

MAIRIE DE CHAUMONTEL

20 rue André Vassord  
95270 CHAUMONTEL



Adopté par délibération n° 2024/545  
Conseil municipal du 24 juin 2024

### 1. Accueil du matin

1 <sup>ère</sup> tranche – Quotient CAF inférieur à 750	1.00 €
2 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 751 et 1000	1.20 €
3 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 1001 et 1200	1.40 €
4 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF supérieur à 1200	1.60 €
Extérieurs	1.80 €

### 2. Temps méridien

Chaumontellois	4.03 €
Extérieurs	5.03 €
PAI Alimentaire	1.50 €

### 3. Accueil du soir 1 (16h30-18h00)

1 <sup>ère</sup> tranche – Quotient CAF inférieur à 750	2.25 €
2 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 751 et 1000	2.45 €
3 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 1001 et 1200	2.65 €
4 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF supérieur à 1200	2.85 €
Extérieurs	3.05 €
PAI Alimentaire	1.65 €

### 4. Etude surveillée

1 <sup>ère</sup> tranche – Quotient CAF inférieur à 750	2.75 €
2 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 751 et 1000	2.95 €
3 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 1001 et 1200	3.15 €
4 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF supérieur à 1200	3.35 €
Extérieurs	3.55 €
PAI Alimentaire	2.15 €

## 5. Etude dirigée

1 <sup>ère</sup> tranche – Quotient CAF inférieur à 750	3.75 €
2 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 751 et 1000	3.95 €
3 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 1001 et 1200	4.15 €
4 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF supérieur à 1200	4.35 €
Extérieurs	4.55 €
PAI Alimentaire	3.15 €

## 6. Accueil du soir 2 (18h00-19h00)

1 <sup>ère</sup> tranche – Quotient CAF inférieur à 750	1.00 €
2 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 751 et 1000	1.20 €
3 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 1001 et 1200	1.40 €
4 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF supérieur à 1200	1.60 €
Extérieurs	1.80 €

## 7. Transport scolaire

Ce service est totalement gratuit pour les usagers, financé à 100% par la mairie.

## 8. Mercredis & vacances scolaires

1 <sup>ère</sup> tranche – Quotient CAF inférieur à 750	9.00 €
2 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 751 et 1000	11.00 €
3 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF entre 1001 et 1200	13.00 €
4 <sup>ème</sup> tranche – Quotient CAF supérieur à 1200	15.00 €
Extérieurs scolarisés à Chaumontel	17.00 €
Extérieurs non scolarisés à Chaumontel	25.00 €

## 9. Séjours & mini-séjours

Les tarifs de ces services sont définis en fonction des projets proposés. Une partie des séjours est pris en charge par la mairie pour les enfants chaumontellois.

## 10. Pénalités

Non inscription / réservation	25 € + prix de la prestation
Absence injustifiée	25 € + prix de la prestation
Retard après 19h	25 € / 15 min